

Demandeur			N° de référence du client	
Personne-ressource			N° de client du BTBF	
Adresse postale		Ville/Localité	Terr./Prov.	Code postal
Téléphone		Courriel		
Nom de l'association condominiale (ex. Association condominiale de Whitehorse n° 95)				
<p>À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les mentions font référence à la <i>Loi de 2015 sur les condominiums</i>, à moins d'indication contraire. ▪ Les frais de dépôt sont de 5 \$ par document. ▪ Le Bureau des titres de biens-fonds accusera seulement réception de l'avis de modification de règlements administratifs. 				
Cocher ci-dessous la case correspondant à chaque document à déposer.				
Formulaires qui DOIVENT être déposés annuellement par l'association condominiale				
La Loi et ses règlements exigent le dépôt des documents suivants auprès du registrateur des titres de biens-fonds :				
<input type="checkbox"/> Liste des administrateurs annuelle (par. 196(1))				
Formulaires que DOIT déposer l'association condominiale, selon le cas				
La Loi et ses règlements exigent le dépôt des documents et renseignements suivants auprès du registrateur des titres de biens-fonds, selon le cas :				
<input type="checkbox"/> Avis de changement des premiers administrateurs (par. 13(3))				
<input type="checkbox"/> Liste des administrateurs – Première assemblée générale annuelle (art. 81 et par. 196(1))				
<input type="checkbox"/> Avis de changement d'adresse (de l'association condominiale) (par. 12(2) et art. 197)				
<input type="checkbox"/> Avis de modification de règlements administratifs (doit inclure le formulaire 7, « Attestation de l'association – Modification de règlements administratifs ») (par. 108(2))				
<input type="checkbox"/> Attestations de l'association (par. 34(3) et 108(2); alinéas 200(2)b), 205(2)b), 230c) et 233d); <i>Règlement sur les aménagements par étapes</i> , alinéa 14(2)c))				
<input type="checkbox"/> Copie de la convention de condominium à bail ou autre preuve écrite acceptable pour le registrateur et montrant que l'autorité publique consent à la constitution du condominium à bail (<i>Règlement sur les condominiums sur fonds à bail</i> , art. 5)				
<input type="checkbox"/> Avis d'expiration du bail foncier de la part de l'autorité publique (<i>Règlement sur les condominiums sur fonds à bail</i> , art. 15)				
Formulaires et documents que l'association condominiale PEUT déposer				
La Loi et ses règlements permettent le dépôt des formulaires et documents suivants auprès du registrateur des titres de biens-fonds :				
<input type="checkbox"/> Avis de changement d'administrateurs ou de changement d'adresse des administrateurs (entre les AGA) (par. 196(2))				
<input type="checkbox"/> Étude du fonds de réserve (rapport de dépréciation) (art. 157); <i>Règlement sur les fonds de réserve de condominiums</i> , art. 6)				
Une association condominiale peut aussi déposer les documents suivants auprès du registrateur des titres de biens-fonds :				
<input type="checkbox"/> Attestation de la communication de l'information (art. 186)				
<input type="checkbox"/> Autre				
Frais				
Nombre de documents présentés : _____ X 5,00 \$ = _____ \$ (Total des frais)				

Par la poste
C.P. 2703 (J-2A)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par téléphone
867-667-5612

En personne
2134, 2^e Avenue
Whitehorse (Yukon)

Réservé au Bureau des titres de biens-fonds	
Reçu n°	Date AAAA / MM / JJ
Rempli par :	